



DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du mardi 7 novembre 2023

Nombre de conseillers
en exercice : 39

Quorum : 20

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 23

Nombre de représentés : 08

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 25

Nombre de représentés : 08

Nombre de votants : 33

OBJET

Affaire n° 2023-152

**SUPPRESSION DE POSTES AU
SEIN DES SERVICES
COMMUNAUX
MISE A JOUR DU TABLEAU
DES EFFECTIFS**

NOTA : le Maire certifie que la convocation du conseil municipal a été faite et affichée le 30 octobre 2023.

LE MAIRE

Olivier HOARAU

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le mardi sept novembre, le conseil municipal de Le Port s'est réuni à l'hôtel de ville, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 6^{ème} adjoint, Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe, M. Guy Pernic 10^{ème} adjoint, Mme Catherine Gossard 11^{ème} adjointe, M. Jean-Paul Babef, M. Franck Jacques Antoine, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max Nagès, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, Mme Brigitte Laurestant, M. Zakaria Ali, M. Jean-Claude Adois, Mme Véronique Bassonville, M. Didier Amachalla, Mme Barbara Saminadin, Mme Aurélie Testan, Mme Gilda Bréda, Mme Annie Mourgaye.

Absents représentés : M. Bernard Robert 4^{ème} adjoint par Mme Catherine Gossard 11^{ème} adjointe, Mme Karine Mounien 5^{ème} adjointe par M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint, M. Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint par M. Franck Jacques Antoine, Mme Claudette Clain Maillot par M. Jean-Paul Babef, M. Fayzal Ahmed Vali par Mme Annick Le Toullec, Mme Garicia Latra Abélard par Mme Jasmine Béton, Mme Honorine Lavielle par Mme Barbara Saminadin, Mme Paméla Trécasse par Mme Sophie Tsiavia.

Arrivée(s) en cours de séance : Mme Sophie Tsiavia à 17h08 (affaire n° 2023-134), Mme Bibi-Fatima Anli 9^{ème} adjointe à 17h11 (affaire n° 2023-134).

Départ(s) en cours de séance : Néant.

Absents : M. Patrice Payet, M. Sergio Erapa, Mme Firose Gador, M. Bertrand Fruteau, Mme Valérie Auber et Mme Patricia Fimar.

.....
.....

Affaire n° 2023-152

**SUPPRESSION DE POSTES AU SEIN DES SERVICES COMMUNAUX
MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et-L.542-1 à L.542-5 ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 2 novembre 2023 ;

Vu le rapport présenté en séance ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'autoriser la suppression des emplois permanents de 2 postes d'agent de sécurité auprès du Cabinet, à temps complet, de catégorie C relevant du grade d'adjoint technique de 2^e classe du cadre d'emplois des adjoints techniques ;

Article 2 : de modifier en conséquence le tableau des effectifs ;

Article 3 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**



Olivier HOARAU

SUPPRESSION DE POSTES AU SEIN DES SERVICES COMMUNAUX

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du conseil municipal sur la suppression de postes au sein des services municipaux de la ville de Le Port.

Le Maire expose que conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés ou supprimés par l'organe délibérant.

Il propose de mettre à jour le tableau des effectifs pour tenir compte des mouvements de personnel et de procéder à la suppression des emplois permanents listés ci-dessous.

Il s'agit en l'occurrence de deux postes d'agents de sécurité rattachés au cabinet.

Concernant les postes d'agent de sécurité au Cabinet, il est à noter que depuis 2014, aucun fait de violence ou d'incivilité n'a été relevé. Il n'apparaît donc plus nécessaire de maintenir spécifiquement au Cabinet, une mission de sécurité des personnes et des biens.

Les missions de sécurité sont par ailleurs assurées par les agents de sécurité rattachés à la Direction des Moyens Généraux. Ces derniers pourront être ponctuellement missionnés auprès du Cabinet en cas de besoin lié à un événement particulier.

Les emplois des agents de sécurité sont des emplois permanents à temps complet, de catégorie C, correspondant au grade d'adjoint technique de 2e classe, relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

L'affaire est soumise au comité social territorial pour avis le 02 novembre 2023.

Il est demandé au conseil municipal :

- d'autoriser la suppression des postes sur emplois permanents listés ci-dessus ;
- de modifier en conséquence le tableau des effectifs ;
- d'inscrire au budget les crédits correspondants ;
- d'autoriser le Maire, ou tout adjoint, habilité, à signer tous les actes correspondants.